

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2023 À 16 H 00

Rapport N° 34

ADAPTATION DU TARIF D'EMPRUNT DU DISPOSITIF « SAISONS » D'ANNE BRUGNI DANS LE CADRE DES PROJETS ITINÉRANTS DE MILLE FORMES

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Magali GALLAIS pouvoir à Samir EL BAKKALI, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Alexis BLONDEAU pouvoir à Fatima BISMIR, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Odile VIGNAL

M. DUBREUIL arrive pendant l'intervention de M. le Maire sur la Capitale Européenne de la Culture.

Arrivées de M. BRENAS, M. GODARD (fin du pouvoir à Mme FERREIRA de SOUSA) et Mme BERNARD (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL) pendant le diaporama de la question 2. Arrivée de Mme JOSEPH pendant le débat de la question 2 (fin du pouvoir à M. PEYRE). Arrivée de Mme BISMIR avant le vote de la question 3 (pouvoir de M. BLONDEAU). Départ de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 4 (pouvoir à M. le Maire). Départs de M. LANDIVAR (pouvoir à Mme MAXIMI) et Mme GALLAIS (pouvoir à M. EL BAKKALI) pendant le débat de la question n°9bis. Arrivée de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 10 (fin du pouvoir à M. le Maire). Départ de Mme CANALES avant le vote de la question 54 (pouvoir à M. le Maire).

M. FAIDY demande une suspension de séance que M. le Maire accorde. Départ de M. ADENOT pendant la suspension de séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Rapport N° 34
ADAPTATION DU TARIF D'EMPRUNT DU DISPOSITIF « SAISONS » D'ANNE BRUGNI DANS LE CADRE DES PROJETS ITINÉRANTS DE MILLE FORMES

Par une délibération du conseil municipal du 14 décembre 2022, le rapport n° 8 fixait le cadre du tarif du dispositif « Itinérance des projets de mille formes ». La présente délibération est un complément à la délibération mentionnée précédemment pour le projet « Saisons » d'Anne Brugni.

En effet, le projet conçu par l'artiste Anne Brugni et intitulé « Saisons » ne nécessite aucun transport ni aucun prêt de matériel. La scénographie et les fournitures sont à la charge de l'emprunteur.

Aussi, il est proposé que les conditions de prêt soient revues à la baisse et que la mise à disposition du projet ne comporte que les interventions suivantes :

- L'installation de l'atelier selon les éléments convenus entre le prêteur et l'emprunteur : 2 heures au lieu de 3 heures à une journée
- La formation de l'équipe de médiation sur place : durée inchangée : (d'1/2 journée à 1 journée)
- La pratique de la médiation devant public : durée inchangée : 1/2 journée (démonstration des pratiques de médiation)
- La valorisation de la marque mille formes, premier centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans

Le calcul du tarif est effectué de la façon suivante :

- En ressources humaines, 520 euros forfaitaires correspondant à 2 personnes (1 médiateur et 1 chef de projets) sur 2,5 jours déterminant les étapes précédemment citées.
 - La valorisation de la marque : 500 euros
- soit un coût global de 1 020 € TTC.

La structure d'accueil aura également à sa charge les défraiement des 2 intervenants (transport, hébergement, repas), le « fee » (droit d'auteur) attribué à l'artiste selon le contrat initialement passé.

Il est proposé que ce coût soit valable indépendamment de la durée de présentation de l'atelier au public, l'augmentation de la durée de présentation n'engendrant pas de coût supplémentaire pour mille formes (assurance – restauration).

| |
|--|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|--|

- de valider cette adaptation du tarif.

| | | | | | | | |
|-----------------------------------|-----------|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS : | 54 | = | 48 Conseillers Présents | + | 6 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 54 | = | Pour : 54 | + | Contre : 0 | | |
| Abstention : | 0 | | | | | | |

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

